

**DÉCISION N° 2024 -1775**

portant nomination de la commission de sélection du recrutement pour l'accès au corps des bibliothécaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par la voie de promotion – détachement à la Bibliothèque nationale de France organisé au titre de l'année 2024

La Présidente de la Bibliothèque nationale de France,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du patrimoine et ses articles R. 341-1 à R. 341-21 relatifs aux statuts de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu le décret d'application n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-325 du 13 avril 2001 modifiant le décret 92-29 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires.

Vu le décret n° 2007-1781 du 17 décembre 2007, portant délégation de pouvoir au président de la Bibliothèque nationale de France en matière de gestion de personnels relevant de divers corps de fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi "peuvent accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli préalablement une certaine durée de services publics. Au terme d'une durée minimale de détachement, qui peut, le cas échéant, être renouvelée, ils peuvent être intégrés dans ce corps ou cadre d'emplois" ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 , fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu le décret du 20 mars 2024 portant nomination du président de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des bibliothécaires du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

## DÉCIDE

### Article 1

La commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats à l'accès au corps des bibliothécaires par la voie de promotion – détachement est composée au titre de l'année 2024 de :

- Madame Estelle DESIR, attachée d'administration de l'Etat, responsable du développement des compétences domaines informatique, bureautique et audiovisuel – adjointe à la cheffe de service, Bibliothèque nationale de France, présidente de la commission ;
- Madame Françoise MOREAU, contractuelle, médecin de prévention, Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Benoît TULEU, conservateur général de bibliothèque, directeur du département du Dépôt légal, Bibliothèque nationale de France ;

### Article 2

Est nommée membre suppléant :

- Madame Sabrina BELLONE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service recrutement, mobilité et innovation sociale, Bibliothèque nationale de France.



Fait à Paris, le 2 mai 2024

Gilles PÉCOUT